

Paris, le **20 MAI 2022**

Le président

Monsieur Roland Bruno
Maire de Ramatuelle
Hôtel de Ville
60 boulevard du 8 mai 1945
83350 Ramatuelle

Nos références : **220100**
Affaire suivie par : Philippe Gabouleaud
Email : philippe.gabouleaud@acnusa.fr

Objet : Mission relative aux nuisances des hélicoptères sur certains territoires fortement touristiques et sensibles
Vos références : Votre courrier du 12 mai 2022

Monsieur le maire,

Votre lettre du 12 mai 2022 a retenu toute notre attention.

À l'occasion de son rapport public 2021, l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares a demandé au Gouvernement et/ou au Parlement de « procéder à une évaluation des dispositions législatives et réglementaires prises pour limiter les nuisances des hélicoptères dans les zones densément peuplées. Il s'agit d'apprécier les meilleures pratiques environnementales et de dégager les bases d'une réglementation plus efficiente avant l'échéance envisagée pour la mise en service de nouveaux engins légers de transport de passagers par voie aérienne ». Aucune suite n'ayant été donnée à cette demande, le collège de l'Autorité de contrôle a mandaté deux de ses membres pour procéder elle-même à une évaluation, à partir d'un examen attentif de la situation sur quelques territoires fortement impactés par les nuisances des hélicoptères.

Le dossier que vous m'avez transmis a été porté à la connaissance des deux missionnaires et de l'ensemble des membres du collège qui auront à se prononcer sur leur rapport au début de l'été. Ce rapport permettra aux nouveaux Gouvernement et Parlement de disposer d'une vision indépendante des parties et impartiale.

Dans l'attente, nous ne pouvons qu'espérer que les dispositions du décret du 27 avril 2022 et de l'arrêté du 24 avril 2022 (publié le 10 mai 2022) permettront au préfet du Var et aux services locaux de l'aviation civile de mieux réguler les mouvements d'hélicoptères sur le territoire de l'intercommunalité du Golfe de Saint-Tropez durant l'été 2022.

Je vous remercie pour votre collaboration à la recherche de solutions équilibrées. Pour l'avenir, l'Autorité de contrôle recommandera de fixer un cadre national permettant de mieux territorialiser la nécessaire régulation des activités des hélicoptères dans les secteurs où leur utilisation pour le déplacement de passagers est aujourd'hui intense.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de ma meilleure considération.


Gilles Leblanc

Copie : M. Vincent Morisse, président, Communauté de communes du Golf de Saint Tropez
M. Jean Plenat, vice-président, Communauté de communes du Golf de Saint Tropez
M. Pierre Fourques, président, Village Air Conseil

SSOS TAM D S